

---

**Titre :** Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) Pour la prestation de services de suivi à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)**

1. DAMA, page 16, Section 1 : (ii) « Instructions aux Titulaires d'un AMA », Scénario 3 « Soumission d'une proposition pour actualiser les plafonds tarifaires des personnes qualifiées sous un AMA existant », paragraphe 4.2 :  
SUPPRIMER les paragraphes :  
« a) IS sous-paragraphes 11.3 et 11.5 ne s'appliquent pas.  
b) IS sous-paragraphes 11.7 to 11.14 ne s'appliquent pas. »  
  
INSÉRER les paragraphes :  
« a) IS sous-paragraphes 9.5 à 9.7 ne s'appliquent pas.  
b) IS sous-paragraphes 11.3 et 11.5 ne s'appliquent pas.  
c) IS sous-paragraphes 11.7 to 11.14 ne s'appliquent pas. »
2. DAMA, page 18, Section 1 : (iii) « Fiche de renseignements spécifiques, Définition (c) », 7.3 :  
SUPPRIMER la date : « 20 septembre 2016 ».  
INSÉRER la date : « 11 octobre 2016 ».
3. DAMA, page 31, TECH-A4, « Instructions à l'intention des soumissionnaires » :  
SUPPRIMER la phrase : « Le formulaire TECH-4A ne devrait pas excéder six (6) pages. ».  
INSÉRER la phrase : « Le formulaire TECH-4A ne devrait pas excéder sept (7) pages. ».
4. DAMA, page 32, TECH-A4, à la section du tableau « Description des rôles et responsabilités de la personne proposée dans l'affectation », dans la phrase du paragraphe (a) :  
SUPPRIMER le mot : « O1 ».  
INSÉRER le mot : « O2 ».
5. DAMA, page 32, TECH-A4, à la section du tableau « Description des rôles et responsabilités de la personne proposée dans l'affectation », dans la phrase du paragraphe (b) :  
SUPPRIMER le mot : « O2 ».  
INSÉRER le mot : « O3 ».

**b) QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 1 :** Nous avons passé en revue la DAMA, mais nous voudrions confirmer notre compréhension qu'il n'y a pas de limite (minimum) sur le nombre de secteurs, sous-secteurs ou personnes que nous pouvons proposer. En d'autres termes, nous pourrions proposer une personne dans un sous-secteur et être considéré pour une DAMA.

**Réponse 1 :** Oui, vous pourriez proposer un individu dans l'un des sous-secteurs et être considéré pour ce processus de DAMA dans ce secteur.

**Question 2 :** Est-ce le MAECD publiera les formulaires normalisés pour les propositions techniques et financières dans le format Word afin que les soumissionnaires puissent les remplir plutôt que de les recréer ? Est-ce que cela sera une pratique courante lorsque des formulaires sont requis ?

**Réponse 2 :** Les formulaires normalisés pour les propositions techniques et financières en format Word sont présentement disponibles sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Oui, cela deviendra une pratique courante.

**Question 3 :** En ce qui concerne le formulaire TECH-4A, Curriculum Vitae de la personne proposée, expérience sectorielle (critères M2, M3 et critère C 2) page 32, indique « Note : Le soumissionnaire devrait utiliser le format suivant pour présenter chaque affectation (des 15 dernières années) visant à fournir des services de suivi dans l'ordre chronologique inverse. Lorsque l'affectation comprend la prestation de services de suivi ainsi que d'autres services (par exemple, des fonctions de gestion ou de gestion de projets et d'évaluation de projet), le soumissionnaire est demandé d'indiquer le niveau d'effort consacré à la prestation des services de suivi. Sinon, le MAECD ne tiendra pas compte de l'affectation dans son évaluation. »

Cependant, la grille de cotation (pages 46 et 47) exige que nous utilisions le TECH-4 A pour démontrer tant C 2.1 « expérience sectorielle de prestation de services de suivi, dans les quinze (15) dernières années » et C 2.2 « expérience sectorielle de prestation de services en développement international, dans les quinze (15) dernières années. » Comme nous sommes tenus de démontrer au moins 400 jours d'expérience sectorielle en suivi et au moins 750 jours d'expérience sectorielle en développement international, ce ne sont pas les mêmes choses. Où démontrons-nous C 2.2 ?

**Réponse 3 :** C 2.2 devrait être démontré au formulaire TECH-4A. Voir les modifications apportées au formulaire TECH-4A ci-haut.

**Question 4 :** Pouvons-nous avoir une page supplémentaire afin de nous permettre de cumuler le nombre de jours requis et démontrer que chaque affectation respecte toutes les exigences?

**Réponse 4 :** Oui, voir les modifications apportées au formulaire TECH-4A ci-haut.

**Question 5 :** Pourriez-vous préciser si un titulaire d'un AMA demandant une augmentation du plafond tarifaire a besoin de fournir la série de TECH-4 dans la proposition ?

**Réponse 5 :** Non, les titulaires d'AMA n'ont pas à soumettre les formulaires TECH-4 pour le scénario 3. Voir la modification aux « Instructions aux titulaires d'un AMA » ci-dessus.

**c) TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**